

Parrainer un enfant

De nombreux enfants, isolés et vulnérables, ont besoin du parrainage de proximité pour bien grandir et devenir demain des adultes accomplis

Publié le 13 juin 2025

En quoi consiste le parrainage ?

Avec le parrainage, les parrains et marraines bénévoles aident à grandir, près de chez eux, des enfants, des adolescents ou des jeunes au parcours de vie chahuté, en quête de repères et de liens. Concrètement, cela consiste à **partager avec eux régulièrement des moments de vie du quotidien : un jeu, un sport, une recette de cuisine, faire ses devoirs, aller au cinéma**.

Le parrainage est particulièrement important pour les enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Il leur permet d'étendre leur cercle de soutien dans un environnement bienveillant. Le parrain/la marraine apporte des moments de respiration à l'enfant, à sa famille, et à sa famille d'accueil.

Les parrainages mis en place permettent aux enfants et jeunes accompagnés de construire des liens forts et pérennes avec leurs parrains et marraines.

Un besoin qui ne cesse de croître !

Un parrainage doit systématiquement être proposé à tous les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, suite au décret relatif aux modalités de mise en oeuvre du parrainage pour les enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Les besoins de parrainage d'enfants sont donc en pleine expansion.

S'informer pour devenir parrain/marraine

En Meuse, 950 enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, dont 160 mineurs non accompagnés. Plus de 850 autres enfants bénéficient d'un accompagnement des services de l'ASE, tout en restant à domicile.

Vous souhaitez en savoir plus sur le parrainage ? Des réunions d'information en visioconférence ou en présentiel sont prévues régulièrement :

- Jeudi 12 février 2026 à 18h00 (à France Parrainage Meuse - 13 Rue sur Meuse - 55300 Saint-Mihiel)
- Jeudi 12 mars 2026 à 18h00 (visioconférence)
- Jeudi 30 avril 2026 à 18h30 (visioconférence)
- Jeudi 21 mai 2026 à 18h30 (visioconférence)
- Jeudi 18 juin 2026 à 18h00 (à France Parrainage Meuse - 13 Rue sur Meuse - 55300 Saint-Mihiel)
- Jeudi 23 juillet 2026 à 18h30 (visioconférence)

Il existe 4 programmes de parrainage :

- Parrainer un enfant près de chez vous
- Parrainer un adolescent de 13 à 16 ans
- Parrainer un jeune à partir de 14 ans vers l'autonomie
- Parrainer d'un jeune mineur isolé étranger

Un engagement bénévole et souple en 4 étapes

Inscrivez-vous à une réunion d'information et échangez avec l'équipe de France Parrainages Meuse

Faites connaissance avec votre filleul(e)

Suite à l'échange avec l'équipe, une fois votre souhait de parrainage confirmé, le programme de parrainage choisi et votre candidature acceptée, faites la connaissance d'un enfant ou d'un jeune et de sa famille ou son tuteur.

Signez la convention de parrainage

Si ensemble parrain/marraine, filleul(e) vous souhaitez mettre en place le parrainage, la signature de la convention de parrainage permet de définir les rôles de chacun avec les parents ou le tuteur de l'enfant ou du jeune.

Devenez parrain ou marraine de cœur

Commencez progressivement le parrainage en tenant compte du rythme de l'enfant ou du jeune et de vos disponibilités. Une belle histoire commence...

Pourquoi devenir parrain/marraine ?

En permettant aux enfants et aux jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance de sortir de la collectivité et de bénéficier d'un soutien affectif, social et éducatif, indispensable à leur épanouissement, le parrainage agit sur de nombreux facteurs de la vie de l'enfant parrainé.

Les enfants et jeunes parrainés

- 92 % se sentent heureux avec leurs parrains/marraines
- 60 % ont de meilleurs résultats scolaires
- 95 % pratiquent de nouvelles activités
- 58 % voient leurs relations avec leurs parents s'améliorer

Les parrains/marraines bénévoles qui s'engagent auprès d'un enfant ou d'un jeune en retirent aussi des bienfaits. Le parrainage crée du lien social, donne un sens au quotidien, permet de s'engager dans durée et tout simplement d'apporter du bonheur à un enfant isolé.

LIENS UTILES

- En savoir plus sur le parrainage d'un enfant ou d'un jeune
- Je m'inscris à une réunion d'information



FRANCE PARRAINAGE
MEUSE

13 Rue sur Meuse
55300 SAINT MIHIEL

03 51 25 10 09



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse